



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION

RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par : Nathalie LARRUE

DIRECTION GENERALE DES RESSOURCES ET DES
FINANCES

N°D26-DRH-172

OBJET : CONVENTION D'ADHESION ENQUETE ADMINISTRATIVE

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° 2026B37DGS en date du 08 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adoption et le règlement des conventions nécessaires au fonctionnement courant de la Communauté d'un montant inférieur ou égal à 200 000 € TTC ;

Vu la nécessité de procéder à une enquête administrative au sein du service Environnement afin d'établir les faits relatifs une situation signalée ;

Considérant que le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (CDG 47) dispose des compétences et de l'expertise nécessaires pour conduire cette enquête dans des conditions garantissant l'impartialité et le respect des droits des agents concernés ;

Considérant la convention et le devis transmis par le CDG 47 pour la réalisation de cette mission ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,**

1°) – De valider les termes de la convention proposée par le Centre de Gestion de Lot-et-Garonne (CDG 47) relative à la réalisation d'une enquête administrative au sein du service Environnement,

2°) – D'accepter le devis correspondant à cette prestation, pour un montant de 12 375 euros.

3°) – De signer ou d'autoriser le 1^{er} Vice-président à signer la convention, le devis ainsi que tous documents nécessaires à son exécution.

4°) – Précise que les crédits sont prévus au budget 2026,

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Certifié exécutoire le : 30 juillet 2026

Reçu en Sous-Préfecture le : 30 juillet 2026

Publié ou Notifié le : 30 juillet 2026



Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 30/07/ 2026
Le Président,
Jean-Jacques BROUILLET

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com